

Comment fonctionne le système de prépaiement??

Notre réponse

Le compteur à budget fonctionne avec un système de **prépaiement des consommations** de gaz ou d'électricité **via une carte rechargeable**. Vous pouvez donc **consommer de l'énergie à concurrence du montant que vous rechargez** sur votre carte.

Pour plus d'informations, voyez notre rubrique [La carte et le rechargement du compteur à budget](#).

Pour plus d'informations sur la facturation avec compteur à budget, voyez notre rubrique [Les factures avec un compteur à budget](#).

Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur à budget dans les brochures d'Ores, disponibles dans l'onglet [documents utiles](#).

Références légales

- Article 2,7° de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité
- Article 2,6° de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz
- Article 170 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2011 approuvant le règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci

Documents type

Brochure: Votre compteur à budget gaz naturel – éditée par ORES – août 2019

Brochure: Votre compteur à budget électricité – éditée par ORES – août 2019

Date de mise à jour: Lundi 07/09/20